

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-11/2024**

Date de convocation : Jeudi 1^{er} Février 2024

Date d'affichage : Jeudi 1^{er} Février 2024

Objet : Village ambassadeur du don d'organes - Engagement dans la démarche

L'an deux mil vingt-quatre et le six février à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Anne-Lise CALABRIN - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Virginie TARDY - Carole MOTTUEL - Jérôme GUILLOUD

Procurations : Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB

Annabelle MORILLAS a été nommée secrétaire de séance.

Considérant la venue en mairie du Président de l'association France Rein Drôme Ardèche, membre du collectif d'associations œuvrant pour le don d'organes Greffes+,

Considérant l'importance du don d'organe et le souhait de la commune de Saint Michel sur Savasse de soutenir cette cause et d'en faire la promotion,

Le Maire propose de s'associer à la démarche en faisant de St Michel sur Savasse un village ambassadeur du don d'organes par la signature d'une charte de partenariat avec le collectif Greffes+ et l'apposition de panneaux en faveur du don d'organe à l'entrée du centre-bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'engager dans la promotion en faveur du don d'organes en faisant de St Michel sur Savasse un « village ambassadeur du don d'organes »

AUTORISE le Maire à signer la charte 'ville ambassadrice du don d'organes aux côtés du collectif Greffes+

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2024 pour l'achat de panneaux d'information

AUTORISE le Maire à prendre toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 7 février 2024

Le Maire


Pierre COLOMB